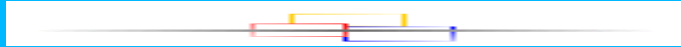




## MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

### ACTE D'ENGAGEMENT



#### 1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l’Hôtel de Ville – 60230 Chambly

Tel : 01.39.37.44.11 / Fax : 01.39.37.44.01 / Courriel : [marie.helene.bezelga@ville-chambly.fr](mailto:marie.helene.bezelga@ville-chambly.fr)

Représentée par M. Michel Françaix, en sa qualité de Député Maire.

Objet du marché : **mission de conduite d’opération avec assistance à l’élaboration du programme pour la réhabilitation, l’aménagement de locaux et la mise aux normes de la Maison de Solidarité et de la salle Camille Desmoulins**

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26, 28, 40 et 81 du code des marchés publics.

#### 2- Candidat (en cas de groupement joindre le détail en annexe)

Nom, prénom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle et téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

agissant en tant que mandataire ✧ du groupement solidaire ou ✧ du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

(joindre une annexe en cas de groupement indiquant les coordonnées de chacun)

Après avoir pris connaissance, et accepté, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 43 à 46 du CMP

## 2.1- Engagement du candidat

- Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :
- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) (joindre le détail en annexe) :

## 3. Prix

### 3.1. Montant du marché

Le marché est à prix global et forfaitaire. Les modalités de variation des prix sont fixées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

### 3.2. Rémunération

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix basé sur les conditions économiques du mois de remise des offres.

Le montant de la prestation pour la partie conduite d'opération est le suivant :

Prix global et forfaitaire : \_\_\_\_\_ € HT

TVA ( \_\_\_\_\_ %) : \_\_\_\_\_ € HT

Montant total : \_\_\_\_\_ € TTC

Soit en toutes lettres : \_\_\_\_\_ € TTC

### Décomposition du prix par phase

Décomposition par phase	Montant HT
<b>MISSION 1 : DEFINITION DES OUVRAGES</b>	
<b>MISSION 2 : CONCEPTION DE L'OUVRAGE</b>	
<b>MISSION 3 : REALISATION DE L'OUVRAGE</b>	
<b>MONTANT TVA</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	

## 4. Sous traitants

Les conditions de l'exercice de la sous traitance sont définies à l'article 3.2 du CCAG PI.

Les annexes au présent acte d'engagement référencées ci-dessous, indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Références des annexes au présent document relatives à la sous-traitance :

--

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations envisagées d'être sous-traitées conformément à ces annexes est de :

Elément de mission	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC

**Nantissement :**

Le montant maximal de la créance que (JE POURRAI)(NOUS POURRONS) présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

\_\_\_\_\_ euros TTC( \_\_\_\_\_ en lettres).

**5- Durée et délai d'exécution**

Le délai d'exécution de la mission est estimé globalement à 36 mois à compter de la date de notification du marché, y compris la garantie de parfait achèvement.

La durée du marché part de la date de notification jusque la fin de la date de parfait achèvement des marchés de travaux afférents à l'objet du marché.

Le planning général de l'opération sera arrêté par le maître d'ouvrage et notifié au conducteur d'opération au démarrage de la mission.

**6- Compte à créditer**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit (joindre un RIB ou RIP) :

- du compte ouvert à l'organisme bancaire \_\_\_\_\_
- au nom de \_\_\_\_\_
- sous le numéro \_\_\_\_\_
- code banque \_\_\_\_\_ code guichet \_\_\_\_\_ clé \_\_\_\_\_
- à \_\_\_\_\_

**7 - Bénéfice de l'avance**

Conformément à l'article 87 du Code des marchés publics, le titulaire du marché peut prétendre à l'octroi d'une avance égale à 5 % du montant du marché, si ce dernier est supérieur à 50.000,00 € H.T. et a une durée supérieure à 2 mois.

- je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire
- je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la Ville de Chambly demande la constitution d'une garantie à première demande pour le paiement de l'avance forfaitaire.

## 8- Résiliation, mise en régie

(J'AFFIRME)(NOUS AFFIRMONS) sous peine de résiliation du Marché, ou de mise en régie (article 47 du code des marchés publics).

à mes torts exclusifs que :

- la Société / le groupement d'intérêt économique pour laquelle j'interviens, ne tombe pas

à leurs torts exclusifs que :

- les sociétés pour lesquelles nous intervenons, ne tombent pas

sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978.

## 9 - Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 2.1 me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le candidat

(Représentant habilité pour signer le marché)

## Réponse de l'administration

**La présente offre est acceptée**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Député Maire,**

**Michel Françaix**

ANNEXE N°\_ A L'ACTE D'ENGAGEMENT  
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et conditions de paiement du contrat de sous-traitance

**MARCHE**

- titulaire : \_\_\_\_\_

- objet :

Mission de conduite d'opération avec assistance à l'élaboration du programme pour la réhabilitation, l'aménagement de locaux et la mise aux normes de la Maison de Solidarité et de la salle Camille Desmoulins

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

- nature : \_\_\_\_\_

- montant T.V.A. comprise : \_\_\_\_\_

**SOUS-TRAITANT**

- nom, raison ou dénomination sociale : \_\_\_\_\_

- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

\_\_\_\_\_

- N° d'identité d'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | |

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

(Remplacer, s'il y a lieu, «registre du commerce et des sociétés» par «répertoire des métiers»)

\_\_\_\_\_

- adresse : \_\_\_\_\_

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte)

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- date (ou mois) d'établissement des prix : \_\_\_\_\_

- modalités de variation des prix : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire de la Ville de Chambly

- comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de Chambly

Le représentant légal du  
Maître de l'ouvrage

L'entrepreneur  
titulaire

Le mandataire  
du groupement

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_